



# RÉSIDENCE CHAMBLANDES 11

PULLY - VD

## Maître de l'ouvrage

M. Bernard Nicod  
Avenue de la Gare 26  
Case postale 1112  
1001 Lausanne

## Entreprise Générale Bernard Nicod

Galerie Benjamin-Constant 1  
1002 Lausanne

Chef de projet : Nesty Carrel  
Collaborateur : A. Puertas

## Architectes

Atelier d'architecture  
Favre & Weber SA  
Av. du Mont-d'Or 67  
1007 Lausanne

Collaborateur : F. Pinto

## Ingénieurs civils

CSD - Monod  
Ingénieurs Conseils SA  
Ch. de Montelly 78  
1007 Lausanne

## Géomètres

Renaud et Burnand SA  
ing. géomètres officiels  
Av. Général Guisan 40  
1009 Pully

## Coordonnées

Chemin de Chamblandes 11  
1009 Pully

**Conception** 1998

**Réalisation** 1999 - 2000



## SITUATION

**Quartier résidentiel de grande tradition.** Dernier palier dans la pente nord-sud qui dévale vers le lac, à mi-chemin entre la limite communale avec Lausanne et le centre de Pully, le chemin de Chamblandes dessert un ancien quartier résidentiel et cosu.

Allongé d'est en ouest, le chemin est bordé de grandes propriétés ou d'immeubles de petite à moyenne importance, noyés dans une verdure abondante. Son flanc sud descend abruptement jusqu'à l'avenue Général-Guisan, qui longe le lac.

C'est dire qu'une telle situation permet un large dégagement sur le lac, tout proche, et sur les Alpes, en

bénéficiant par ailleurs d'une situation tranquille et d'un environnement de grande qualité.

Le terrain d'implantation résulte du regroupement, longuement négocié, de deux parcelles dans la pente qui marque le côté sud du ch. de Chamblandes. Le règlement qui régit les constructions dans ce secteur prévoit une densité de constructions moyenne.

## PROGRAMME / PROJET

**Des logements exclusifs.** Les surfaces autorisées à la construction auraient permis de développer un programme comprenant cinq appartements.



## Photos

*Volumétrie travaillée et qualité d'exécution élevée caractérisent la construction.*



Les différentes négociations qui ont présidé à la réunification des parcelles et à la délivrance du permis de construire ont entraîné une réduction du programme finalement retenu. Il comprend ainsi trois appartements, un par niveau, le troisième niveau étant combiné en duplex avec les combles. Un garage enterré hors bâtiment offre 11 places de parc.

La situation de la parcelle et son environnement appelaient à la détermination d'un programme de grand standing, incluant des surfaces habitables comparables à celles qu'il est possible d'offrir pour des villas individuelles.

Cette option résidentielle très marquée est soulignée par les volumes extérieurs et notamment par l'adoption de très grandes terrasses et par le traitement de la zone d'entrée, caractérisée par une marquise de qualité architecturale et constructive élevée. De même, la décision de couvrir la rampe d'accès au garage, s'inscrit au nombre des choix qualitatifs qui démarquent clairement le bâtiment.

Ces volontés s'affirment également dans les modes de construire, notamment dans l'exécution quasi complète de l'enveloppe, toiture comprise, en béton armé. S'y ajoutent des éléments lourds en béton préfabriqué qui déterminent les parapets de balcons. Les doublages sont donc disposés côté intérieur et les façades recouvertes d'un crépi minéral.

Les pans de toiture, conçus à la Mansard, sont surmontés d'une couverture en tuile.

Les très grands volumes intérieurs permettent de prévoir la partition de l'espace, ainsi que des aménagements intérieurs choisis au gré des acheteurs.

Les bases d'équipements techniques disponibles répondent aux critères ordinaires pour des logements de ce type, par ailleurs desservis individuellement et de façon directe, par l'ascenseur.